

Taxe d'apprentissage



2 impasse Charles Tellier -33140 Villenave d'Ornon © 05-56-84-47-90 - www.isnab.com

Pourquoi y participer?

La Taxe d'apprentissage contribue à :

- Renouveler des équipements pédagogiques, techniques et informatiques.
- <u>Permettre une ouverture culturelle</u> (débats, conférences, journée mondiale de l'eau, journée de la science, verrière gourmande, repas des producteurs, voyages d'études...).
- Offrir la possibilité aux étudiants de <u>s'impliquer dans des actions humanitaires</u> ou <u>d'accueillir de jeunes lycéens</u> pour la découverte des métiers de l'agriculture, de l'environnement, de la commercialisation des vins, de la nature et de l'agroalimentaire.



COMMENT NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

• L'entreprise verse directement sans intermédiaire la fraction de 13% à l'ISNAB de Villenave d'Ornon. En échange de quoi, l'école vous enverra un reçu libératoire attestant du versement avec le montant et la date de versement.

Journées Portes-Ouvertes 2023:

- •Samedi 14 Janvier de 9h à 13h
- •Samedi 25 Février de 9h à 13h
- •Samedi 4 Mars de 9h à 13h
- •Mercredi 10 Mai de 14h à 18h
- •Mercredi 7 Juin de 14h à 18h
- •Mercredi 5 Juillet de 14h à 18h

NOS FORMATIONS



BTSA ACSE (Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole)
Formation scolaire ou en apprentissage (classe en mixité)
Orientation Agriculture Biologique

BTSA GEMEAU (Gestion Et Maîtrise de l'EAU)
Formation scolaire ou en apprentissage dès la rentrée 2023 (classe en mixité)





BTSA STA (Sciences et Technologies des Aliments)
Formation scolaire ou en apprentissage (classe en mixité)
Orientation Agriculture Biologique

BTSA TC (Technico-Commercial vins, bières et spiritueux) Formation scolaire ou en apprentissage (classe en mixité)

